



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU JEUDI 25 MAI 2023

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents 14
- Ayant pris part : 17

L'an deux mille vingt-trois et jeudi 25 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

16/05/2023

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

16/05/2023

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Mélanie ROUX.

Absentes non excusées : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE.

Mme Marie-Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

**Délibération 2023-34 : - Acte modificatif de la régie de recettes des droits de baignade de la piscine
Municipale –**

Par délibération 2020-90 du 7 septembre 2020, le Conseil Municipal a modifié l'acte de création de la Régie de recette de droit de baignade. Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que la Régisseuse souhaite augmenter son fond de caisse pour des raisons pratiques.

Il propose de modifier l'article 9 : en attribuant un fond de caisse de 145 € au lieu de 115 €.

Par la même occasion, suite au changement de trésorerie, il convient d'apporter des modifications sur certains articles (voir annexe de la présente délibération) sur avis de la nouvelle trésorerie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la Régie de recette de droit de baignade telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La secrétaire
Marie-Line CLUZEL

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.